

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER SHORT TERM ESG (Compartiment de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS) (Code ISIN : Actions P : FR0011198332)

Ce compartiment est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en Euros » a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,80%, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 6 mois. L'€STR (OIS-Ester) représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro.

La stratégie mise en œuvre pour le compartiment consiste à sélectionner, en fonction des prévisions micro et macro-économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des titres de créances libellés en euros et/ou des instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques.

Le compartiment sera investi (principalement en direct ou à titre accessoire via des OPC) dans la limite de 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créances libellés en euros et/ou instruments financiers présentant les mêmes caractéristiques. Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte. Le compartiment pourra détenir tous types d'obligations indexées, des obligations convertibles et échangeables dont l'exposition sur les marchés actions sera non significative. Ils seront acquis par achats fermes, prises en pension ou toutes techniques assimilables, à savoir des opérations et acquisitions temporaires de titres (pensions et prêts/emprunts de titres). Ces titres devront avoir soit un taux variable, soit un taux fixe avec une échéance courte.

Le compartiment intègre dans sa stratégie une approche lui permettant de présenter une note ESG moyenne significativement supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est ainsi réalisée selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face. La proportion des titres en portefeuille faisant l'objet d'une analyse ESG est d'au moins 90% de l'actif net. Il est précisé que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille ne pourra en aucun cas être inférieure à la note ESG pondérée de l'univers de départ du fonds après élimination des 20 % de plus mauvaises valeurs. Par ailleurs, le fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les entreprises les plus impliquées dans l'extraction ou l'utilisation du charbon.

Le compartiment pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres de créances et valeurs assimilées composant le portefeuille répondront à la catégorie « investment grade » (titres notés au moins BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). Le compartiment s'autorise également à investir jusqu'à 25% de l'actif net en titres notés « non investment grade » (notation du titre inférieure à BBB- ou équivalent).

Le gestionnaire pourra également sélectionner des titres non notés par une agence en s'appuyant sur la notation interne de ses propres analystes. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toute fois substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité sera gérée dans une fourchette de 0 à 1,5%. Le compartiment sera exposé entre 50% et 100% aux émetteurs de l'Espace Economique Européen.

Le compartiment pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques de taux et de crédit, à titre d'exposition, et de couverture. Le compartiment pourra être exposé jusqu'à 200% maximum de son actif net.

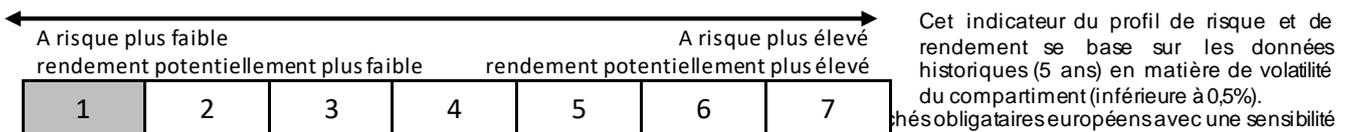
Le compartiment capitalise ou distribue son résultat net (l'affectation du résultat net est décidée annuellement par la société de gestion) et capitalise ses plus-values nettes réalisées, pour les détenteurs d'actions P.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

La durée de placement minimum recommandée est de 6 mois.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour le compartiment non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou publics, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le compartiment baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Par ailleurs le compartiment peut être investi dans des titres dont la notation est basse ou inexistante, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le compartiment peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Il convient de se référer au prospectus du compartiment pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	0,50%
Frais de sortie :	Néant
Dans certains cas l'investisseur peut payer moins.	
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.</i>	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	0,32%*
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC l'an de la surperformance réalisée par le compartiment par rapport à l'indice de référence €STR (OIS-Ester) capitalisé + 0,80%. La commission de surperformance est plafonnée à 0,30% pour la part P.

* : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2020 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

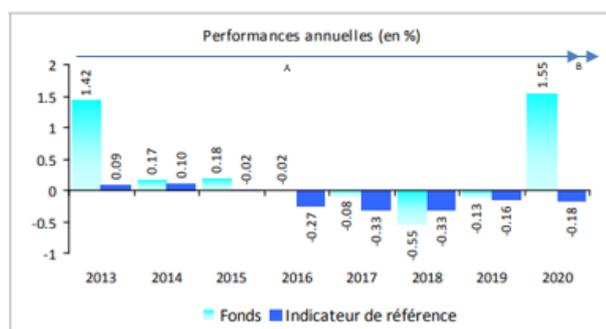
Aucune commission de performance n'a été prélevée pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les frais d'entrée affichés sont des taux maximum.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.spgestion.fr.

Performances passées



Les performances passées seront évaluées en Euro.

Les frais courants prélevés seront inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ne seront pas inclus dans le calcul des performances passées.

Le compartiment relevait de la classification « Monétaire euro » jusqu'au 7 décembre 2011

Au 11/12/2018 : changement d'indicateur de référence : EONIA +0,05% remplace Euribor 3 mois.

Au 07/09/2020 : changement d'indicateur de référence : EONIA +0,80% remplace EONIA +0,25%.

Au 15/10/2021 : changement d'indicateur de référence : €STR (OIS-Ester) + 0,80% remplace EONIA +0,80%.

Date de création du compartiment : 25/01/2019

Le compartiment est issu de la fusion-absorption du FCP Schelcher Prince Court Terme créé en 1997 par le compartiment Schelcher Prince Obligations Court Terme.

La part P créée en 2012 devient la catégorie d'action P.

Ce diagramme ne constituera pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance du compartiment sera calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence est établie par la BCE quotidiennement et capitalisée.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr.

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories d'actions du compartiment sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/10/2021 pour les actions P du compartiment SCHELCHER SHORT TERM ESG de la SICAV SCHELCHER PRINCE INVESTISSEMENTS.